

TARIFS	2018/2019
<p>Pour les enfants de plus de 6 ans, jusqu'à 10 ans environ, à poney Shetland: LA LICENCE ANNUELLE : 25 € LES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE COTISATION ANNUELS: 87 € -50% pour le 2nd enfant=43,50€, gratuits à partir 3ème enfant d'une même famille. FORFAIT TRIMESTRIEL : 155€ Séance de 1 heure (3/4 d'heure à poney + 1/4 d'heure autour du poney où ils apprennent à s'en occuper).</p>	<p>Pour les cavaliers de +10 ans à grands poneys: LA LICENCE ANNUELLE : 25 € ou + de 18 ans : 36 € LES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE COTISATION ANNUELS: 87 € -50% pour le 2nd enfant=43,50€, gratuits à partir 3ème enfant d'une même famille. FORFAIT TRIMESTRIEL : 210€ Séance d'équitation d'une heure.</p>
<p>Pour les enfants de plus de 4 à 6 ans, à poney Shetland: LA LICENCE ANNUELLE : 25 € LES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE COTISATION ANNUELS: 87€ 50% pour le 2nd enfant=43,50€, gratuits à partir 3ème enfant d'une même famille. FORFAIT TRIMESTRIEL : 155€ Séance de ¾ d'heure, (1/2 d'heure à poney + 1/4 d'heure autour du poney où ils apprennent à s'en occuper).</p>	<p>Pour les enfants de 2 et 3 ans à poney Shetland : LA LICENCE ANNUELLE : 25 € LES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE COTISATION ANNUELS: 87 €, -50% pour le 2nd enfant=43,50€, gratuits à partir 3ème enfant. FORFAIT TRIMESTRIEL : 111€ Séance de ½ heure, (1/4 d'heure à poney + ¼ d'heure à pied ou autour du poney).</p>

★ **LE RÉGLEMENT S'EFFECTUE À L'INSCRIPTION PAR 3 CHEQUES** .- 1 chèque regroupant la cotisation, la licence et le 1^{er} trimestre, non anti-daté, à l'ordre de Poney-Nature, encaissé le **lundi 24 septembre 2018** ; 1 chèque pour le second trimestre, encaissé le **lundi 10 décembre 2018** ; 1 chèque pour le troisième trimestre, encaissé le **lundi 18 mars 2019**.

★ **L'INSCRIPTION N'EST POSSIBLE QU'ACCOMPAGNÉE DU RÉGLEMENT. AUCUNE INSCRIPTION N'EST EFFECTUÉE PAR TÉLÉPHONE, NI MAIL. POUR S'INSCRIRE IL FAUT SE DÉPLACER. LES FRAIS D'INSCRIPTION ET LA LICENCE NE SONT PAS REMBOURSABLES. LES TRIMESTRES COMMENCÉS NON PLUS.**

★ **RÉCUPÉRATION : SEUL UN CERTIFICAT MÉDICAL POURRA PERMETTRE UNE SÉANCE DE RATTRAPAGE.**
 Prévenir 24h à l'avance en cas d'absence !

* **EN CAS D'ARRET EN COURS D'ANNEE D'UN ENFANT DE + 6 ANS DEJA LICENCIÉ AU CLUB L'ANNEE DERNIERE, LES TRIMESTRES NE SERONT PAS REMBOURSÉS QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE. LA PLACE DE L'ENFANT EST DONC RETENUE POUR TOUTE L'ANNEE.**

★ **Les « chèques vacances ANCV » seront exclusivement acceptés pour les stages des vacances scolaires. Pour les forfaits trimestriels nous acceptons les « coupons sports ANCV ».**
Pour ses ayants-droits, la demande de subvention de Pass'jeune 76 devra être saisie sur internet puis déposée dument remplie au club avant le 20 octobre 2018.

PLANNING ANNUEL DES TRIMESTRES À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT

- 1^{er} trimestre : Du lundi 17 Sept. au dimanche 9 Déc. 2018 = 10 séances

Interruption du forfait trimestriel:

- pendant les vacances de la Toussaint (du dimanche 21 oct. au dimanche 4 novembre inclus)

- 2nd trimestre : Du lundi 10 Déc. au dimanche 17 Mars 2019 = 10 séances

Interruption du forfait trimestriel:

- pendant les vacances de Noël (du dim. 23 déc. au dimanche 6 janv.)

- pendant les vacances d'hiver (du dim. 10 fév. au dim. 24 fév.)

- 3ème trimestre : Du lundi 18 Mars au dimanche 16 Juin 2019 = 10 séances

Interruption du forfait trimestriel:

- pendant les vacances de Printemps (du dim. 7 avril au lundi 22 avril).

- et pendant une autre semaine qui reste à déterminer suivant la date des championnats de Normandie.

En vous remerciant d'avoir pris note de ces informations, les poneys et nous-même vous souhaitons une bonne année 2018 / 2019 à Poney Nature.

